

Feuille de route de la CLE

1.	PRINCIPES ET INTERETS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE	2
1.1.	Objectifs de la feuille de route de la CLE	2
1.2.	Modalités de construction de la feuille de route de la CLE du SAGE Sioule	2
1.3.	Contenu de la feuille de route	3
2.	ETAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SIOULE3	
2.1.	Historique de la démarche SAGE	3
2.2.	Gouvernance	5
	La Commission locale de l'eau (CLE)	5
	La structure porteuse	6
	La cellule d'animation	7
2.3.	Structures sur le territoire	8
	Eau et assainissement	8
	Assainissement collectif	8
	Assainissement non collectif	10
	Eau potable	10
	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	11
2.4.	Les contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE Sioule	12
	Retour sur l'élaboration du contrat territorial Sioule	12
	Le contenu du contrat territorial et sa compatibilité avec le SAGE	12
	La mise en œuvre du contrat territorial Sioule	13
2.5.	Les mutualisations déjà mises en œuvre au sein de l'EP Loire	13
	Mutualisation inter-SAGE et SAGE/CT portés par l'EP Loire	13
	Coopération entre les SAGE Sioule et Allier aval	15
	Mutualisation SAGE Sioule et CT Sioule	17
3.	PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	17
3.1.	Les enjeux et objectifs du SAGE Sioule	17
3.2.	La mise en œuvre du SAGE Sioule	18
3.3.	Programme et priorités d'action de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE Sioule	20
3.4.	Articulation SAGE / Contrat territorial	22
3.5.	Axes de mutualisation à construire	23
	Mutualisation interne entre les 10 SAGE portés par l'Etablissement public Loire	23
	Mutualisation externe avec les structures porteuses des contrats territoriaux	24
	Mutualisation externe avec les structures porteuses de SAGE voisines	25
3.6.	Calendrier et budget prévisionnel	25
4.	RAPPEL DES MODALITES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU	26
	ANNEXE 1 : AXES DE REFLEXION DE MUTUALISATION PAR ITEMS	28

1.1. Objectifs de la feuille de route de la CLE

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est, pour l'agence de l'eau, la CLE et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du SAGE, et, d'autre part, du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre Sage et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la CLE, la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concerne. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'Eau.

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du SAGE et le dispositif d'intervention de l'Agence de l'Eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de SAGE ou de CT) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. La mutualisation peut porter sur des missions ou actions transversales telles que l'animation thématique, la communication, les études, le suivi des milieux et de la qualité des eaux, le suivi/évaluation des actions... **A noter, concernant la seule mutualisation des moyens, que le maintien du taux maximal d'aide à partir de 2022 pour le pilotage et l'animation des SAGE est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans cette feuille de route partagée.** Le maintien du taux maximal reste en dernier ressort à l'appréciation des administrateurs de l'Agence de l'Eau.

1.2. Modalités de construction de la feuille de route de la CLE du SAGE Sioule

Afin de présenter les objectifs et principes de la feuille de route de la CLE nouvellement instaurée dans le cadre du 11^{ème} programme, l'Agence de l'Eau a organisé une réunion de cadrage avec les CLE le 18 mars 2019 au siège de la délégation à Lempdes.

Un temps d'échange s'en est suivi avec l'ensemble des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EP Loire le 29 avril 2019 dans le but d'harmoniser au mieux les feuilles de route entre les 10 SAGE. Les principes suivants ont été retenus :

- rédiger une feuille de route simple, basée sur l'existant et priorisant les actions,
- être raisonnable sur les engagements et
- anticiper les réflexions à mener.

Une première version projet de feuille de route a été discutée sur le plan technique avec l'Agence de l'Eau le 13 juin 2019 avant d'être présentée aux membres de la CLE l'après-midi même. Une version consolidée sera présentée pour validation par la CLE en septembre puis par l'EP Loire en octobre et enfin par l'Agence de l'Eau en Décembre.

1.3. Contenu de la feuille de route

La feuille de route comporte un état des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE, un programme d'actions pour la mise en œuvre du SAGE et des engagements de mutualisation (si justifié sur le territoire). Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-après.

	Programme d'actions de la CLE pour l'élaboration, la mise en œuvre, la mise à jour du Sage	Mutualisation possible (Sage - Sage / Sage - CT)	
		Etat des lieux des mutualisations déjà mises en œuvre	Engagements de mutualisation
Participation à l'émergence et à l'élaboration des CT en projet	X		
Préparation le cas échéant d'avis sur les projets et sur les bilans à 3 ans (fin de CT)	X		
Principales orientations du Sage à faire valoir dans les CT	X		
Avis sur les procédures réglementaires : autorisation eau...	X		
Avis sur les CT : avancement / engagement / gouvernance	X		
Appui technique (concertation Etat des Lieux / Sdage / PdM notamment)	X		
Participation aux consultations (questions importantes, Sdage et PdM)	X		
Animation principale	X	X	Sur les items pertinents
Animations thématiques	X	X	
Fonctions support (SIG, secrétariat...)	X	X	
Communication, sensibilisation	X	X	
Etudes (à détailler) : <ul style="list-style-type: none"> d'élaboration du Sage de mise en œuvre du Sage de mise à jour du Sage (révision/modification) 	X	X	
Suivi des milieux et de la qualité de l'eau	X	X	
Suivi et évaluation des actions	X	X	
Mise à jour du Sage (révision / modification)	X	X	

2. ETAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SIOULE

2.1. Historique de la démarche SAGE

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui reste cependant très fragile et nécessite une grande attention. Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.

Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau en signant un Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989.

Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques. La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queuille :

- la rupture de la continuité écologique
- le partage de la ressource en eau
- le fonctionnement en écluse des ouvrages
- la gestion des sédiments contaminés
- l'eutrophisation des eaux des retenues
- le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 de par sa classification en « nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

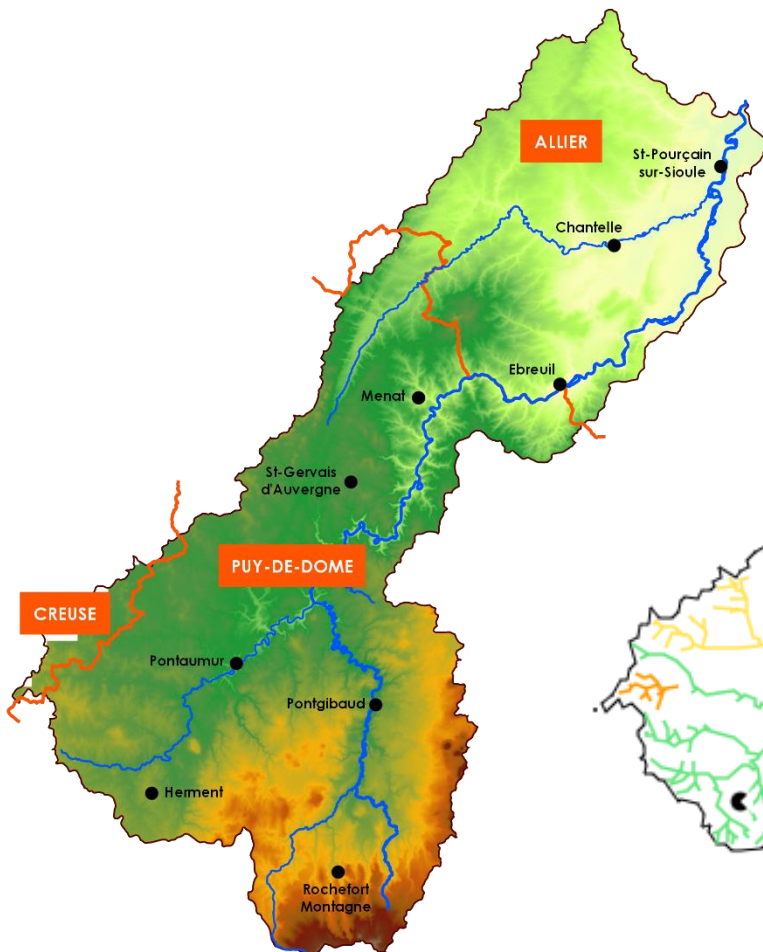
Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule.

Le périmètre du SAGE du bassin de la Sioule a ainsi été fixé par arrêté inter-préfectoral en janvier 2003. Il s'étend sur un territoire de 2 560 km² et concerne en tout ou partie :

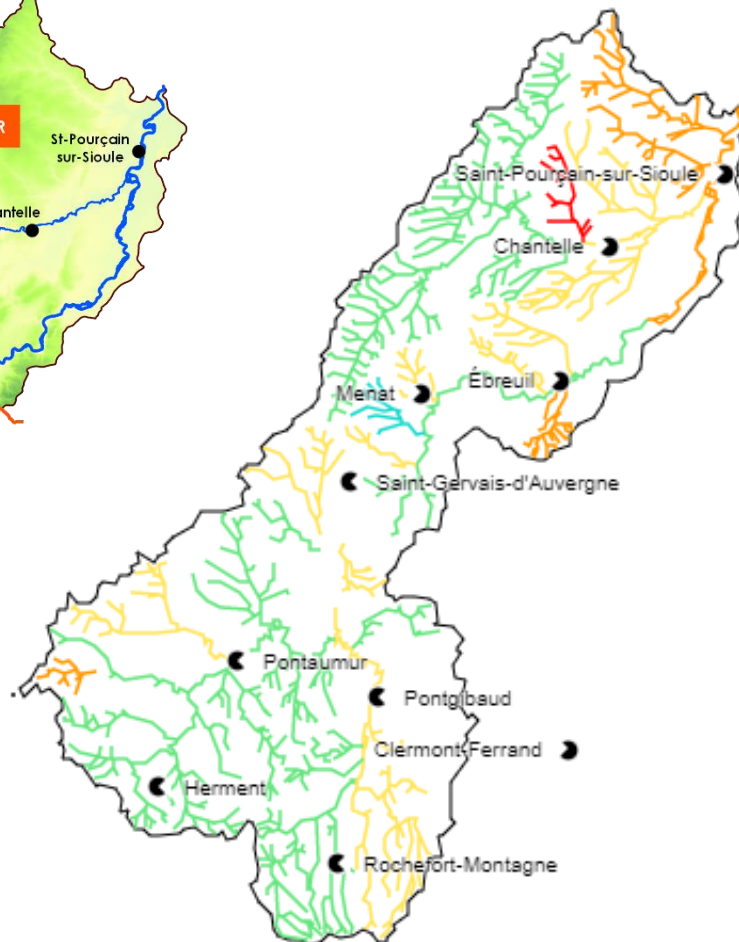
- 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- 3 départements (Puy-de-Dôme, Allier et Creuse) ;
- 12 EPCI à fiscalité propre
- 160 communes
- Plus de 2 000 km de cours d'eau
- 42 masses d'eau : 33 masses d'eau cours d'eau, 4 masses d'eau plans d'eau et 5 masses d'eau souterraines dont une classée en NAEP

Une fois le périmètre défini et la CLE constituée, la phase d'élaboration a été menée avec pour objectif de formaliser les objectifs d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers du Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et du règlement. Cette phase s'est déroulée en 6 séquences sur la période 2007-2014, année où le SAGE Sioule a été adopté par arrêté inter-préfectoral marquant ainsi l'entrée de cette procédure dans sa phase de mise en œuvre.





Périmètre du SAGE Sioule



Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin de la Sioule (Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne – moyenne des années 2011-2013)

2.2. Gouvernance

La Commission locale de l'eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau a été instituée par arrêté inter-préfectoral du 9 décembre 2005. Entièrement renouvelée par arrêtés signés en décembre 2011 et janvier 2018, elle est composée de 56 membres dont 31 représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, 16 les usagers et 9 les services et établissements publics de l'Etat.



M. Pascal ESTIER, représentant de la commune des Ancizes-Comps, est Président de la CLE depuis son installation en 2006. M. Pierre A.TERITEHAU (Mairie d'Ebreuil) assure les fonctions de Vice-président.

Le bureau de la CLE, composé de 16 membres, est chargé :

- d'assister le Président dans ses fonctions ;
- de préparer les dossiers et les séances plénières de la CLE en collaboration avec la cellule d'animation ;

- de mettre en place toute action de suivi et communication sur la procédure SAGE (lettres, plaquettes, site Internet, ...) pouvant faire appel aux services de spécialistes extérieurs ;
- d'émettre des avis sur des dossiers techniques soumis à la consultation de la CLE lorsqu'ils ne peuvent être présentés dans les délais impartis devant cette dernière. En cas de désaccord majeur entre les membres du Bureau, le dossier sera soumis à l'avis de la CLE ;
- de suivre et coordonner les différentes études réalisées par des prestataires extérieurs susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre et la révision du SAGE. Pour ce faire, les membres du Bureau peuvent faire appel en tant que de besoin et à titre consultatif à des experts ou des personnes qualifiées extérieures à la CLE.

La CLE dispose également de 2 commissions techniques : « préservation des ressources en eau » et « aménagement, gestion et valorisation des milieux ». Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions. Les commissions thématiques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, y compris les acteurs extérieurs à la CLE (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

En complément, une commission inter-SAGE Sioule et Allier aval facilite la mise en place d'une gestion équilibrée des ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puys communes aux territoires des SAGE (NAEP). Elle se compose de 16 membres issus des 2 CLE.

La structure porteuse

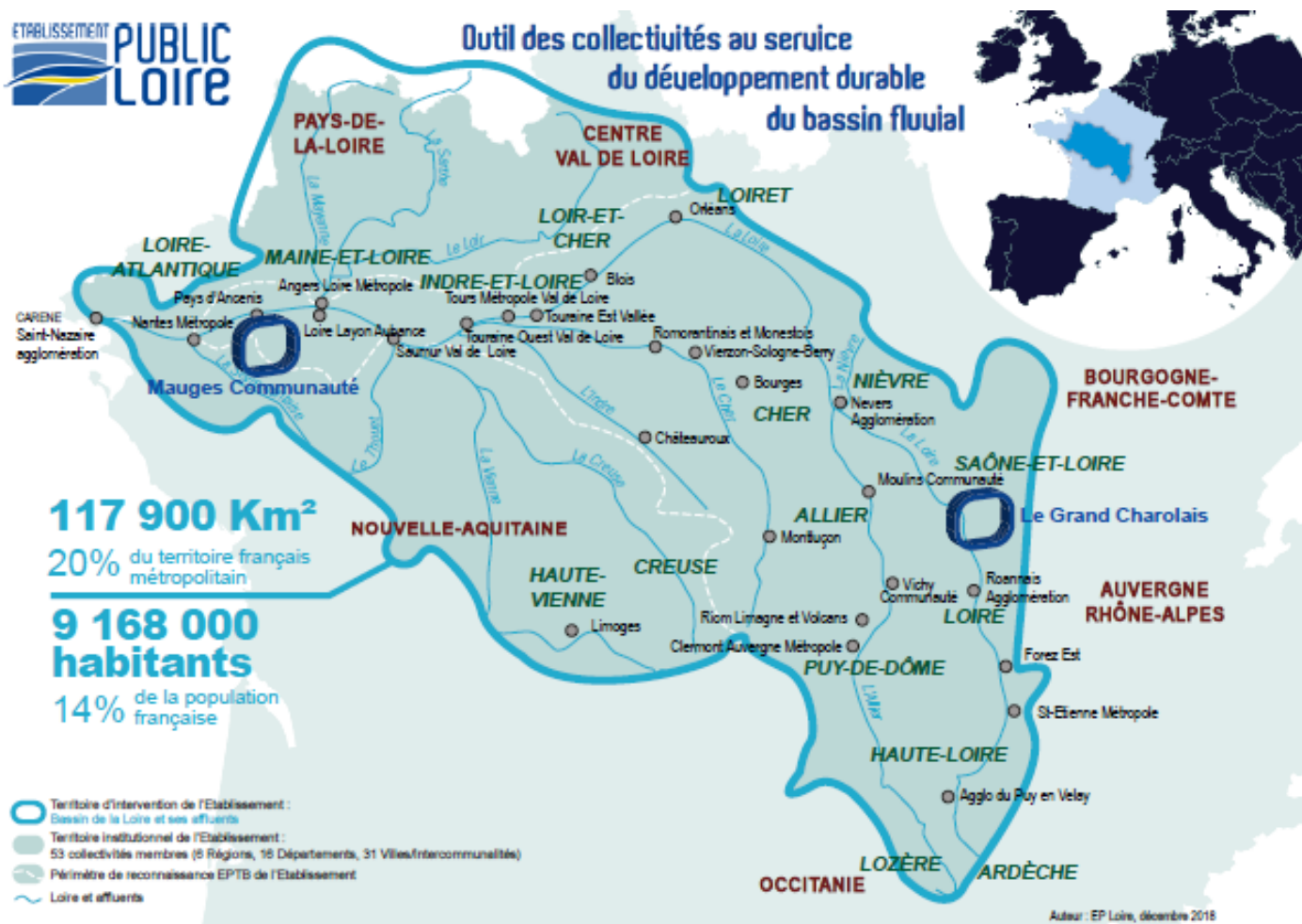
Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC). Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte réglementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule.

Depuis 2013, l'Établissement public Loire a été désigné comme structure porteuse du SAGE Sioule. A ce titre, il assure l'animation, le secrétariat administratif, les actions de communication ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE.

Créé en 1983, l'Établissement public Loire est un syndicat mixte au service de plus des 50 collectivités qui le composent (Régions, Départements, Villes et intercommunalités). Il contribue à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interdépartemental ou interrégional. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente. Ses missions sont axées sur ses deux principaux métiers : hydraulicien et développeur territorial. Elles s'exercent actuellement dans 4 principaux domaines :

- gestion des ressources en eau stratégiques de Naussac (soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire) et Villerest (écrêtement de crues et soutien d'étiage de la Loire) ;
- évaluation et gestion des risques d'inondations ;
- aménagement et gestion des eaux ;
- stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.

Présidé depuis mars 2016 par M. Daniel FRECHET, l'Établissement est structuré en 3 directions dont une au sein de laquelle se trouve le service Aménagement et Gestion des Eaux qui regroupe les animateurs de 10 procédures SAGE en phase de mise en œuvre (Loire amont, Loire en Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre-Auron, Loiret, Loir) et de 4 contrats territoriaux (val d'Allier alluvial, Haut-Allier, Dhuy Loiret et CTGQQ du Cher) ainsi que le chargé de mission « continuité écologique ».



Territoire d'intervention de l'Etablissement public Loire

La cellule d'animation

Pour l'animation générale de cette procédure SAGE, l'Etablissement met à la disposition de la CLE une chargée de mission (0,8 ETP) installée dans les locaux de la Communauté de communes St-Pourçain-Sioule-Limagne à Ebreuil.

Les missions confiées à l'animatrice sont les suivantes :

- organiser et animer les réunions de la CLE, de son bureau et de ses commissions ;
- préparer et rédiger les avis de la CLE dans le cadre des procédures de consultation administrative ;
- assurer le portage des actions confiées à la structure porteuse en phase d'élaboration, mise en œuvre et révision (études – produits de sensibilisation et de communication à l'attention de différents publics) ;
- accompagner et suivre les différents maîtres d'ouvrages d'opérations déclinant le SAGE.

Cette animatrice bénéficie de l'appui de toute la structure porteuse et plus particulièrement d'agents mutualisés sur des fonctions supports (secrétariat, communication, système d'information géographique, marchés public, gestion administrative et financière) et des compétences techniques spécifiques (continuité écologique, qualité de l'eau, inondations, ...). A titre d'exemple (non exhaustif), cette mutualisation aura permis à la CLE du SAGE Sioule :

- Continuité écologique : appuis sur les avis technique (ex : microcentrale de Jenzat, barrage des Salles) et étude d'aide à la décision (ex : radier du pont RD sur le bras de la Vierge)
- Secrétariat : montage des dossiers de demande de subvention (animation, communication, étude)
- SIG : cartographie interactive, tableau de bord
- Encadrement : aide au recrutement de l'animateur zones humides

Il est à noter également que durant la phase d'inventaire des zones humides, un renfort temporaire (1ETP) est mobilisé pour réaliser cette étude en interne et apporter toute la communication et pédagogie nécessaire à sa réalisation.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des moyens humains valorisés dans les demandes de subventions au titre de l'animation du SAGE Sioule, sur la période 2017-2019, et le montant des dépenses associées.

Année	Equivalent temps plein (ETP) valorisé par nature de missions						Nombre total d'ETP valorisés	Montant total des dépenses d'animation
	Animateur	Secrétariat local	Appui administratif et financier	SIG	Continuité écologique	Encadrement (renforcement des synergies)		
2017*	1	0,25	0,075	0,118	0,024	0,103	1,60	77 294 €
2018*	0,8	0,25	0,068	0,105	0,021	0,094	1,34	72 106 €
2019**	0,8	0	0,089	0,105	0,074	0,091	1,16	69 918 €

(*) : Informations consolidées

(**) : Eléments prévisionnels

2.3. Structures sur le territoire

Eau et assainissement

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes sont détentrices des compétences « eau » et « assainissement » qui comprennent l'obligation de :

- distribuer l'eau potable (la production, le transport et le stockage restant facultatifs) ;
- contrôler les raccordements au réseau public de collecte, collecter, transporter et épurer les eaux usées domestiques voire industrielles et éliminer les boues produites ;
- contrôler les installations d'assainissement non collectif à travers les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Actuellement, la commune peut assurer, en régie ou par voie de délégation, ces services ou les avoir transférés à un EPCI.

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), publiée en août 2015, a prévu un transfert obligatoire des compétences « assainissement » et « eau » vers les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2020. En août 2018, une nouvelle loi spécifique a aménagé les modalités de ce transfert obligatoire, uniquement pour les communes membres de communautés de communes, en reportant la date au 1^{er} janvier 2026.

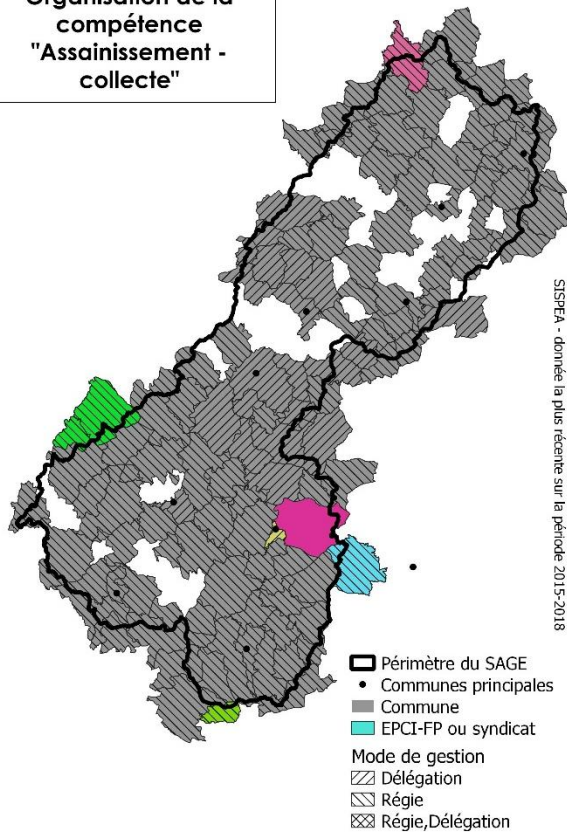
Ainsi dans le délai des 6 ans de la mise en œuvre de la présente feuille de route, ces dispositions législatives pourraient entraîner des évolutions dans l'organisation administrative des services tels qu'ils existent aujourd'hui et présentés dans les cartes ci-dessous (source : observatoire national des services d'eau et d'assainissement - <http://www.services.eaufrance.fr/> - données les plus récentes sur la période 2015-2018).

Assainissement collectif

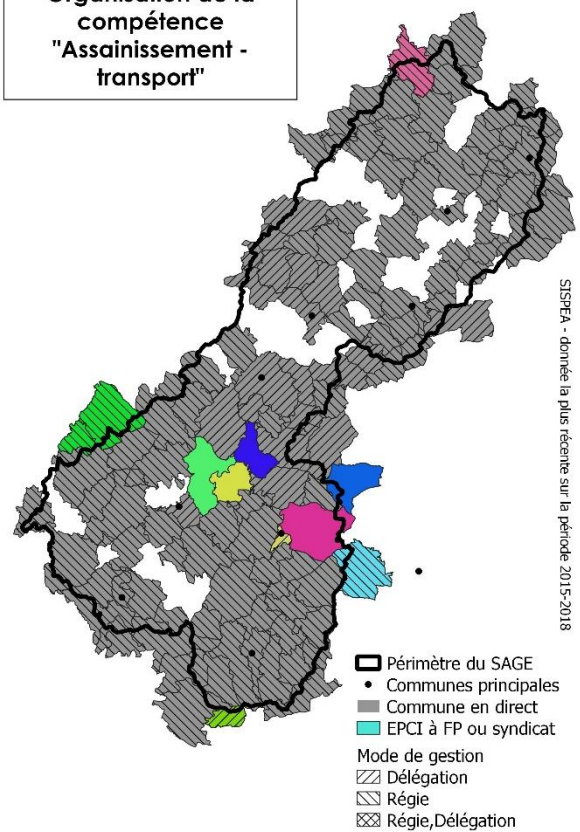
Concernant la complétude des données, il est souligné que les informations sont manquantes pour environ 20% des communes. À l'échelle du SAGE, il existe 126 collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif. Le tableau suivant présente par services le nombre de gestionnaires ainsi que le type de collectivités assurant cette mission.

Sur la base des informations disponibles, l'exercice de la compétence est majoritairement assuré par l'échelon communal (86%) avec une large prédominance de la gestion en régie (82%).

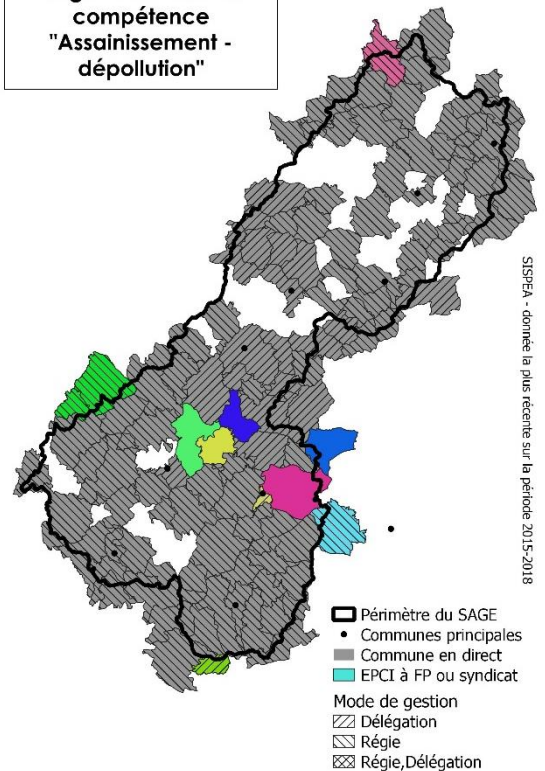
Organisation de la compétence "Assainissement - collecte"



Organisation de la compétence "Assainissement - transport"



Organisation de la compétence "Assainissement - dépollution"



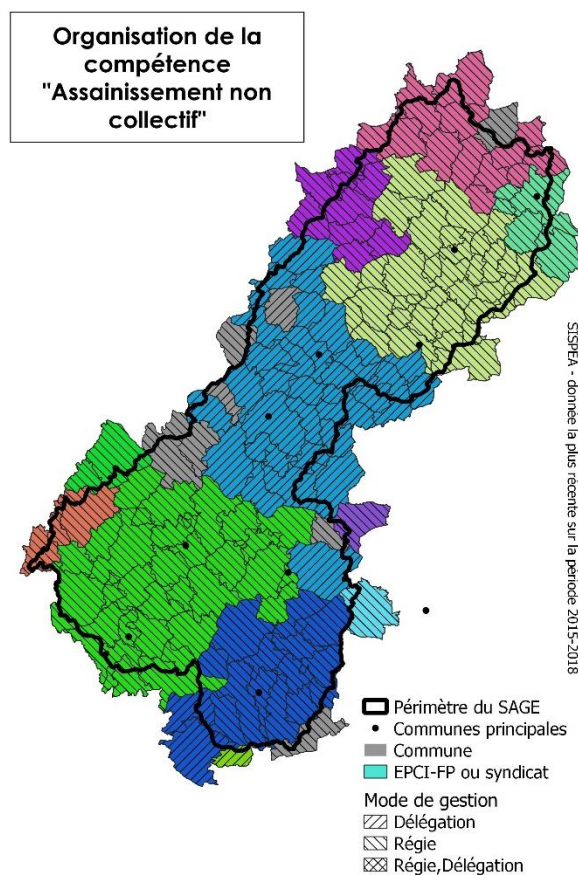
Service	Collecte	Transport	Dépollution
Nombre de gestionnaires	125	124	123
Communes	118	113	112
EPCI-FP	2 (3 communes)	2 (3 communes)	2 (3 communes)
Syndicats	3 (4 communes)	5 (8 communes)	5 (8 communes)
Nombre de communes non renseignées (2015-2018)	35	36	37
Régie	102	97	96
Délégation	23	23	24
Régie/ Délégation	0	3	3

Assainissement non collectif

Pour la compétence « assainissement non collectif », l'information est complète.

Elle est assurée par 20 gestionnaires, principalement par les communautés de communes/agglomération (30%) et les syndicats (44%), en grande partie en régie (75%).

Service	ANC
Nombre de gestionnaires	20
Communes	8
EPCI-FP	4 (50 communes)
Syndicats	8 (71 communes)
Nombre de communes non renseignées (2015-2018)	0



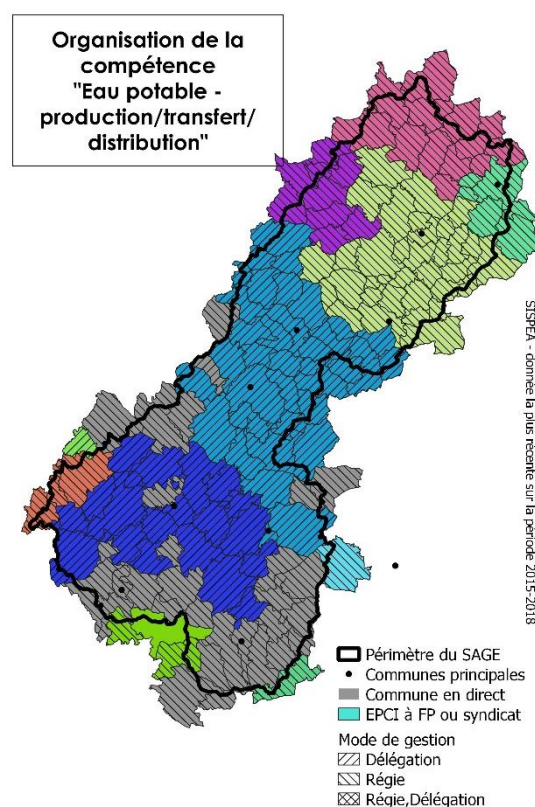
Eau potable

À l'échelle du SAGE, il existe 43 gestionnaires différents exerçant les compétences « eau potable ». Le tableau suivant présente par service le type de collectivités assurant cette mission.

Bien que minoritaire (23% des gestionnaires), les syndicats assurent à plus de 80% l'exercice de la compétence eau potable.

La compétence est exercée majoritairement (62%) en régie. Seuls 1 commune et 3 syndicats ont choisi de faire appel à un prestataire.

Service	Production	Transfert	Distribution
Nombre de gestionnaires	43	43	43
Communes	31	31	31
EPCI-FP	2 (2 communes)	2 (2 communes)	2 (2 communes)
Syndicats	10 (128 communes)	9 (128 communes)	9 (128 communes)
Nombre de communes non renseignées (2015-2018)	0	0	0
Régie	100	100	100
Délégation	60	60	60
Régie/Délégation	0	0	0

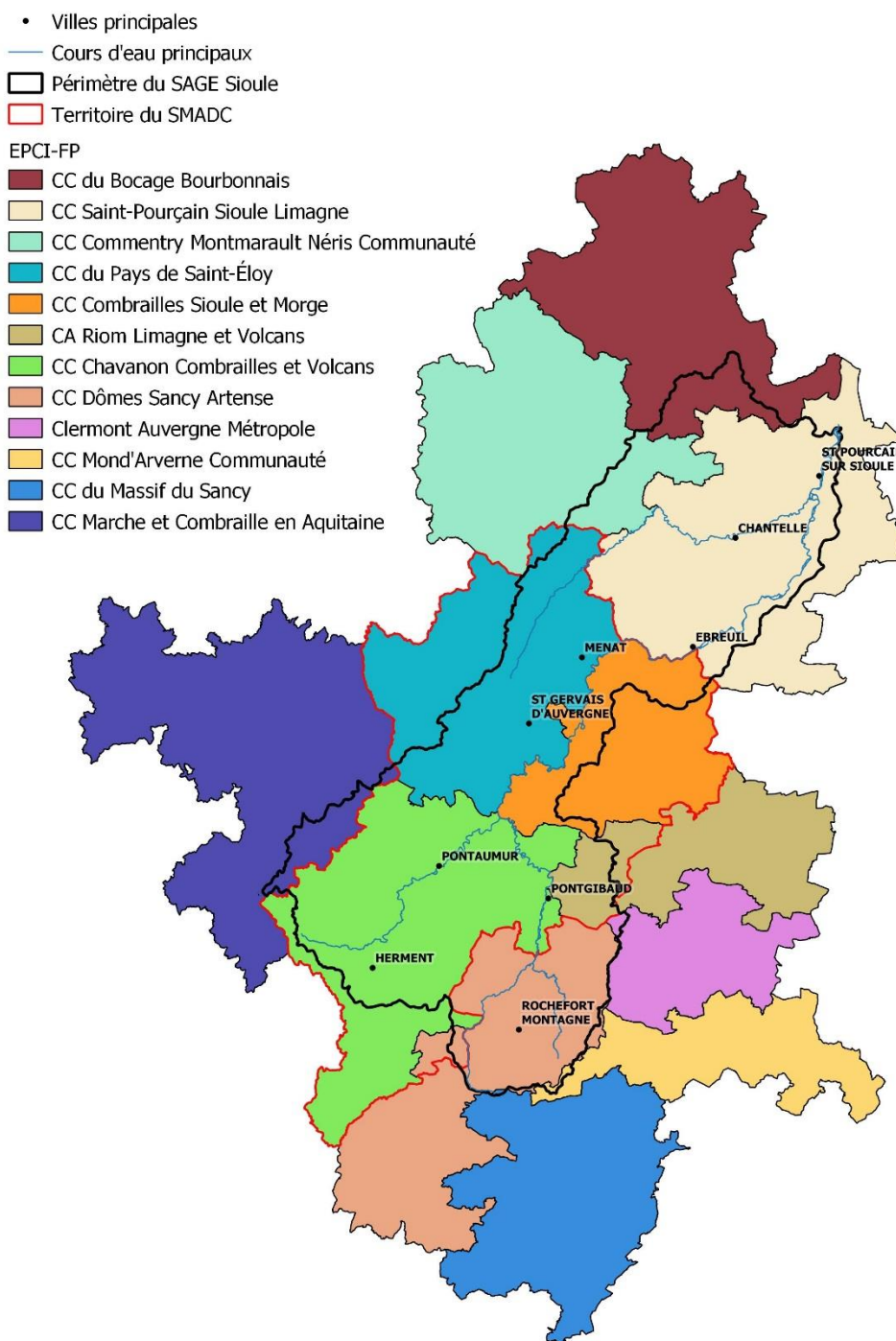


Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), depuis le 1^{er} janvier 2018, n'a pas sensiblement modifié l'organisation de la maîtrise d'ouvrage locales.

Ainsi, l'exercice des missions relevant de la GEMAPI, idéalement réalisées à l'échelle de bassins versants hydrographiques cohérents, se fait toujours par les EPCI-FP. Aucun syndicat de bassin versant n'est en place sur le territoire du SAGE. Un jeu de conventionnement a été mis en place entre :

- les 3 Communautés de communes du SMADC concernant de l'animation
- le SMADC et la Communauté de communes ST-Pourçain Sioule Limagne pour l'animation principale du Contrat Territorial Sioule.



2.4. Les contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE Sioule

Le bassin de la Sioule est couvert en intégralité par un seul Contrat territorial : le contrat territorial Sioule et affluents. Signé en 2014, il arrive à échéance en mai 2019 et aura permis de donner corps au SAGE durant les premières années de sa mise en œuvre. A l'issue de l'étude bilan actuellement en cours, une nouvelle programmation devrait voir le jour d'ici 2020-2021.

Retour sur l'élaboration du contrat territorial Sioule

L'idée d'un contrat territorial sur le bassin de la Sioule a émergé en parallèle de l'élaboration du SAGE. La Délibération n°09-16 du 26 mars 2009 du conseil

d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a donné un avis favorable à la présélection du bassin versant de la Sioule pour les études préalables et la préparation d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), consacré à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, l'assainissement des collectivités, la réduction des pollutions agricoles et l'aménagement de l'espace. La motivation première des élus reste toutefois l'entretien des cours d'eau soit avec une vision encore purement hydraulique soit avec une vision plus écologique.

Afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la phase préparatoire du contrat territorial, le SMAT du bassin de Sioule a procédé à une modification statutaire pour acquérir la compétence « eaux et milieux aquatiques ». Le SMAT ne couvrant pas l'intégralité du bassin de la Sioule, des conventions sont signées avec le SMAD des Combrailles et le PNR des Volcans d'Auvergne.

La compétence « eau et milieux aquatiques » acquise, le SMAT du bassin de Sioule a procédé au recrutement d'un animateur territorial en octobre 2009.

La phase d'élaboration du contrat débute alors. Une étude préalable à la restauration des milieux aquatiques de la Sioule et de ses affluents est lancée fin 2010. Elle a comporté 2 phases : un état des lieux/diagnostic et des propositions d'actions. Cette étude a été confiée à Burgeap.

En complément du volet milieu, une chargée d'étude a été recrutée pour 1 an en 2012 dans le but de réaliser une étude sur les pollutions diffuses.

L'année 2013 a été consacrée à la rédaction du contrat territorial et au recueil d'avis.

Le contenu du contrat territorial et sa compatibilité avec le SAGE

Après 4 ans de travail, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du bassin de la Sioule (SMAT) a présenté son travail à la CLE le 24 septembre 2013. Le Contrat territorial Sioule, conclut pour une durée de 5 ans, a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Il comporte 3 volets :

- Volet A : Restauration des milieux aquatiques (1 481 082 €)
- Volet B : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (2 938 276 €)
- Volet C : Animation, communication et suivi (500 850 €)

Le programme d'actions est compatible avec le SAGE mais il n'aborde que partiellement certains objectifs et dispositions fixés dans le schéma (absence de volet agricole, enquête des pratiques non agricoles sur l'utilisation des produits phytosanitaires et étude de faisabilité d'arrêt simultané de turbinage des microcentrales non inscrites au programme d'actions).

Territoire	Sioule et Affluents
Structure porteuse	SMAT puis CC St-Pourçain Sioule Limagne
Président	Pierre A. TERIITEHAU (maire d'Ebreuil, VP CCSPSL, VP CLE SAGE Sioule)
Animateur	Vincent JOURDAN
Nombre d'ETP	1
Thématique	Milieux aquatiques Pollutions diffuses
Période	2014-2019
État d'avancement	Bilan

La CLE a émis à l'unanimité un avis favorable au projet de Contrat territorial Sioule 2014-2018 avec 2 recommandations :

- L'animation et la concertation doivent être renforcées afin de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs (collectivités, profession agricole, ...) et de pérenniser l'animation sur les zones humides sur la durée du Contrat.
- La programmation associée visant la restauration de la continuité écologique doit impérativement être mise en œuvre afin de répondre aux objectifs du SAGE.

Un avenant prolongeant le CT jusqu'en 2019 a été signé en 2017 pour modifier ou prolonger des actions existantes, intégrer de nouveaux maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des actions, modifier le plan de financement prévisionnel.

Avec la dissolution du SMAT, la Communauté de communes de St-Pourçain Sioule Limagne a pris en charge le portage du Contrat depuis la signature de l'avenant.

La mise en œuvre du contrat territorial Sioule

L'élaboration et la mise en œuvre du contrat territorial Sioule s'appuie sur un comité de pilotage composé des maîtres d'ouvrage (SMAT, SMAD, PNR, Communautés de communes, communes), des financeurs (Agence de l'eau, Région, Départements) et des partenaires techniques (AFB, DREAL, Fédération de pêche 63 et 03, DDT 63 et 03, CEN Auvergne et Allier, et du Président de la CLE. Ce COPIL regroupe à la fois des élus et de agents techniques.

Bien que le président de la CLE soit membre du COPIL, chaque année, le bilan des actions ainsi que la programmation de l'année suivante font l'objet d'une présentation en CLE. Ce mode de fonctionnement permet de lier fortement les 2 outils : le Contrat contribue la mise en œuvre opérationnelle du SAGE en donnant du sens aux objectifs du PAGD.

Ce premier contrat aura été une réussite. L'étude bilan est en cours et devrait se poursuivre jusqu'en 2020-2021.

2.5. Les mutualisations déjà mises en œuvre au sein de l'EP Loire

Mutualisation inter-SAGE et SAGE/CT portés par l'EP Loire

En tant que structure porteuse de 10 SAGE (représentant, à l'échelle du bassin du bassin de la Loire, 1/3 du nombre de SAGE et 31,5% de la surface) et de plusieurs contrats territorialisés, l'Etablissement public Loire s'attache depuis plus de 10 ans à renforcer les synergies territoriales et à développer des voies de mutualisations entre ces différentes démarches.

Mutualisation des moyens humains

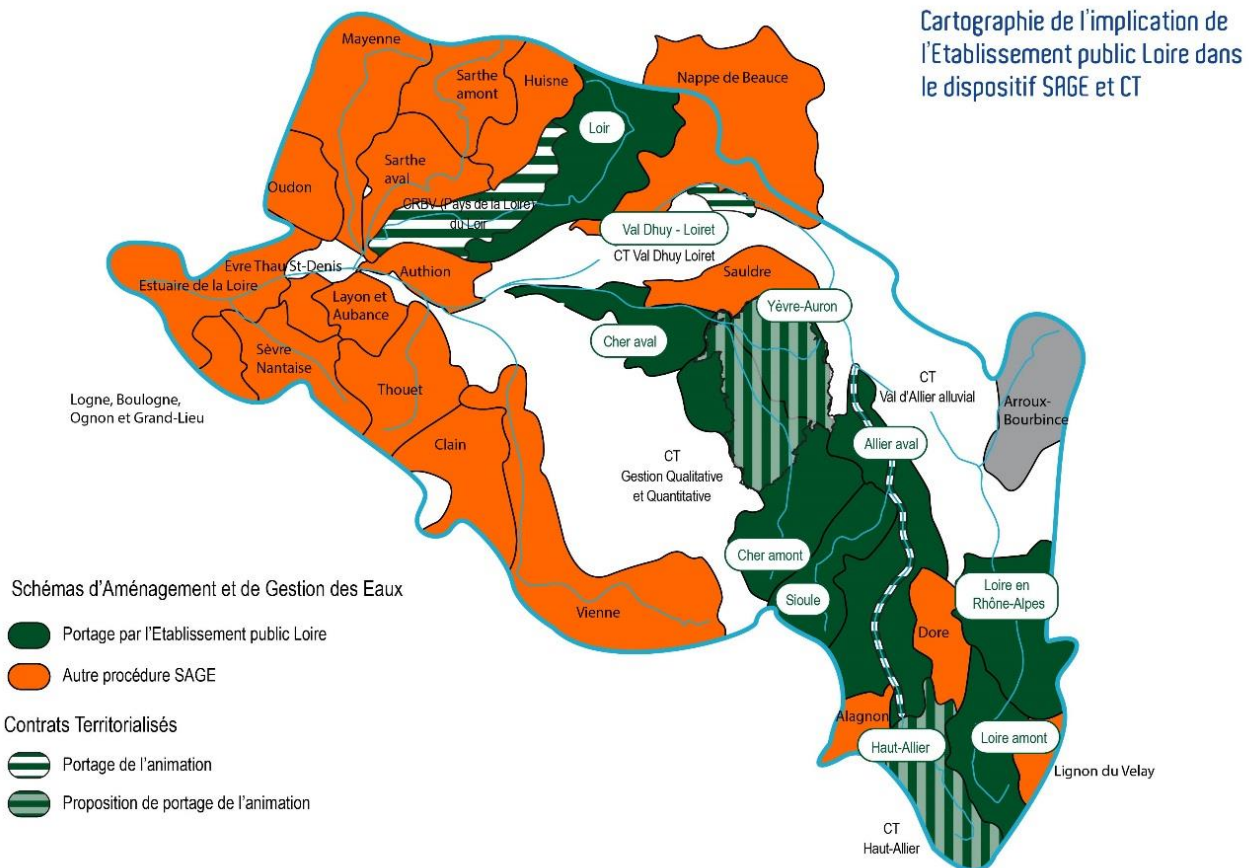
Chaque procédure de SAGE portés par l'EP Loire (rappel : 9 des 10 SAGE ont des superficies > 2 000 km²) est animée par un animateur principal mis à disposition de la CLE.

Ce dernier bénéficie d'un appui sur des fonctions supports et des compétences techniques spécifiques assurées par des agents mutualisés. Ces deniers, représentant un total de 4,13 ETP valorisés pour les 10 SAGE, se répartissent de la manière suivante :

- secrétariat : 0.75 ETP (nota : SAGE Loire amont et Allier disposent d'un renforcement en secrétariat spécifique) ;
- recherche et suivi des subventions : 0,85 ETP ;
- système d'information géographique : 1 ETP ;
- renforcement des synergies – encadrement : 0,83 ETP ;

- continuité écologique : 0,7 ETP.

De plus en fonction des besoins, l'animatrice dispose également de l'appui des autres services de la structure porteuse dans les domaines suivants : marchés publics, finances/comptabilité, communication, qualité des eaux, informatique, ressources humaines...



Mutualisation d'actions transversales

Dans une logique d'économie d'échelle, l'Établissement public Loire, en tant que structure porteuse et acteur de bassin, mène un certain nombre de réflexions et d'actions au profit de plusieurs voire de l'ensemble des procédures SAGE et CT qu'il porte.

Ainsi, au cours des dernières années, peuvent être citées, pour celles qui concernent le bassin de la Sioule :

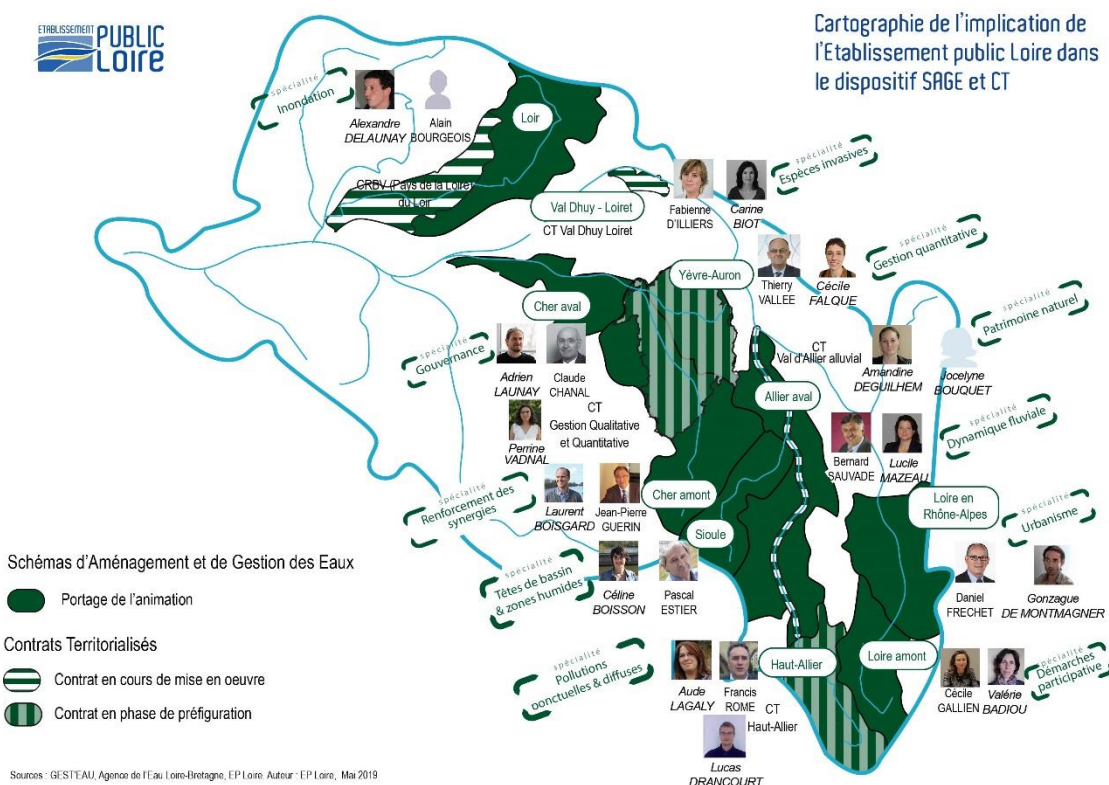
- acquisition d'un logiciel permettant l'extraction et la valorisation des données de suivi qualité des eaux bancarisées dans la base de données OSUR ;
- mise en place d'une base de données PostgreSQL mutualisée avec développement de requêtes adaptées à l'analyse des données à différentes échelles ;
- restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique ;
- étude 3P (Prévision, Prévention et Protection contre les inondations) sur le bassin de l'Allier ;
- étude des potentialités offertes par les champs d'expansion de crues du bassin de la Loire et de ses affluents débouchant sur la production d'une cartographie de ZEC potentielles ;
- mise en place d'un tableau de bord et d'un portail commun de cartographie interactive (<https://www.eptb-loire.fr/Cartographie/html/sioule/sommaire.html>) qui permet de valoriser les données de l'état de la ressource et des milieux ;
- marchés annuels communs pour la production de documents de communication et l'hébergement des 10 sites internet ;
- développement de la bibliothèque numérique « Biblio'com » (<http://bibliocom.eptb-loire.fr/>) qui regroupe, par thématique et territoire, l'ensemble des produits de communication réalisés dans le cadre des SAGE facilitant ainsi leur consultation ;
- recherche de financements pérennes pour la mise en œuvre du SAGE et notamment de l'animation.

Renforcement des coopérations et des synergies

L'Établissement organise, annuellement depuis 2012, une conférence réunissant les Présidents de CLE des SAGE dont il assure le portage, ses Délégués chargés de le représenter dans 18 CLE ainsi que le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce temps d'échanges permet de faire un point sur l'état d'avancement des procédures, de partager des informations et des expériences et de favoriser l'expression de positions sur des sujets communs. De plus, l'ensemble des Présidents de CLE des 10 SAGE sont invités à assister aux réunions des instances de l'Établissement afin notamment d'être tenus informés des décisions prises concernant des dossiers les intéressant directement.

Sur un plan organisationnel, les animateurs de SAGE et CT ainsi que les agents mutualisés constituent un réseau qui se réunit 3 à 4 fois / an sur les périmètres des SAGE. Au cours de ces rencontres, sont abordés des points administratifs et techniques avec des interventions de partenaires en salle puis sur le terrain en fonction des enjeux locaux.

Dans une logique de montée en compétence personnelle et collective, chaque animateur se voit confier une thématique de référence en fonction principalement de son cursus scolaire, de son expérience professionnelle et des spécificités territoriales de son périmètre d'intervention. Ainsi à titre d'exemple, l'animatrice du SAGE Sioule, au profit de l'ensemble des autres animateurs de SAGE et CT, est chargée de la veille technique et juridique, d'apporter un appui dans la recherche et la rédaction de cahier des charges ou encore de participer aux colloques et à des journées de formation liées aux zones humides et aux têtes de bassin.



Spécialités thématiques confiées aux animateurs de SAGE et contrats territorialisés

Coopération entre les SAGE Sioule et Allier aval

Les territoires des SAGE Allier Aval et Sioule se partagent une ressource commune : les eaux souterraines de la chaîne des Puys, classées NAEP dans l'actuel SDAGE Loire-Bretagne.

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE en 2007 ainsi qu'un comité technique. Cette commission se compose de membres des CLE des deux SAGE : 4 élus Sioule, 4 élus Allier aval, 4 usagers, 4 représentants des services de l'Etat.

Ses missions consistent à élaborer un schéma de gestion volumétrique des ressources en eau de la Chaîne des Puys, à veiller à son application et à évaluer les bénéfices de sa mise en œuvre.

Pour apporter les connaissances indispensables à sa rédaction, le projet de recherche CAPRICE (Approche Interdisciplinaire pour la caractérisation des Ressources en Eau de la Chaîne des Puys) a été construit en partenariat avec les CLE et les chercheurs du laboratoire Magma et Volcan de l'Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand.

Le projet de recherche CAPRICE a pour objectifs :

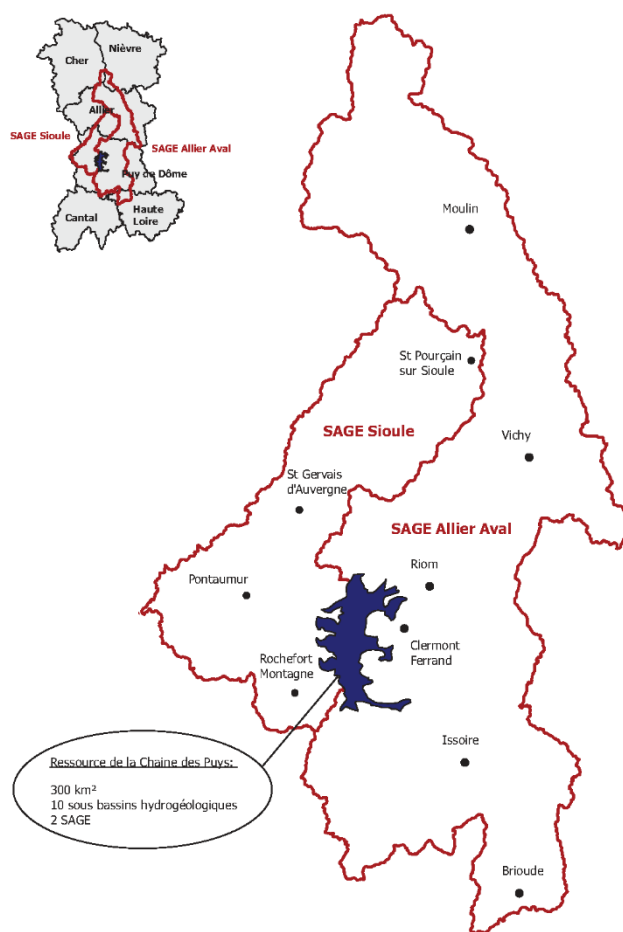
- d'améliorer la connaissance géologique des 10 sous-bassins de la Chaîne des Puys,
- de caractériser les masses d'eau souterraine,
- d'identifier les relations entre les ressources en eau souterraine et les milieux aquatiques superficiels,
- d'évaluer l'impact des modifications anthropiques et naturelles du régime des eaux souterraines sur les milieux aquatiques.

Face à l'envergure du territoire (300 km²), les expertises fines se concentrent sur la Cheire de Côme et de la vallée de la Veyre. Elles ont vocation à mieux comprendre le fonctionnement hydrologique/hydrogéologique de chacun d'eux grâce à une meilleure caractérisation géologique, géochimique et hydrologique de ses 2 sous bassins.

Le programme CAPRICE a été lancé en 2018 pour 3 ans. Les deux premières années seront principalement consacrées à l'acquisition des données, leur traitement et les modélisations. La dernière année sera consacrée à l'intégration des données obtenues et à un travail de transposition de la méthodologie utilisée à l'ensemble de la Chaîne des Puys.

A l'issue des 3 ans, un modèle conceptuel du fonctionnement et des préconisations de gestion seront proposées pour les 2 sous-bassins étudiés. Ces préconisations seront élargies à l'ensemble de la chaîne des Puys et des fiches méthodologiques de diagnostic simplifié et de diagnostic poussé seront produites à destination des SAGE.

Les CLE jouent un rôle de facilitateur en assurant un lien entre les gestionnaires et les chercheurs. Elles participeront aussi à la communication du projet.



Mutualisation SAGE Sioule et CT Sioule

La mutualisation entre le SAGE et le Contrat Territorial Sioule est depuis toujours une évidence. Les deux outils ont été élaborés en parallèle, sur un même territoire, avec pour objectif commun d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Les deux outils font corps et trouvent leur sens qu'en étant associés.

C'est donc tout naturellement, pour renforcer les synergies entre les deux outils, qu'au 1^{er} janvier 2016, l'EP Loire a déplacé sa cellule d'animation, historiquement à St-Gervais-d'Auvergne, à Ebreuil dans les locaux hébergeant l'animateur du Contrat territorial. Ce rapprochement géographique aura permis de gagner en cohérence et efficacité, mais aussi d'apporter une meilleure visibilité des actions « Sioule » pour les acteurs.

Une convention lie ainsi l'EP Loire à la Communauté de communes ST-Pourçain Sioule Limagne pour le partage des locaux (bureau, salle de réunion, ...) et de moyens matériels (copieur, vidéo projecteur, ...). Jusqu'en 2018, un quart d'ETP de secrétariat était également mutualisé. Suite à la dissolution du SMAT et la reprise des agents par la Communauté de communes, la secrétaire a été affectée à de nouvelles missions au siège. Le site d'Ebreuil ne dispose donc plus de personnel administratif pouvant être mutualisé.

Pour renforcer encore le lien entre le SAGE et sa déclinaison opérationnelle via le Contrat Territorial, la CLE et le COPIL du Contrat ont mis en place un journal d'information commun « les reflets de la Sioule » qui a vocation à mettre en lumière les activités du SAGE et les réalisations du Contrat. Un premier numéro a été édité et distribué en 3 000 exemplaires aux acteurs du bassin en 2016. Les numéros suivants n'ont pas pu être réalisés faute de temps et de moyens humains suffisants.

Dans la même vision, l'animateur du Contrat participe activement au forum des élus annuel organisé par la CLE en présentant sur le terrain des réalisations du Contrat et en s'investissant sur le contenu des présentations en salle.

Sur le plan technique, la CLE a toujours souhaité faciliter au mieux la mise en œuvre d'actions sur le terrain. Pour cela, en 2015, elle a défini une méthodologie cadre pour la réalisation des inventaires zones humides et en 2017, à travers l'étude sur les têtes de bassin, elle a testé une méthodologie de diagnostic des petits cours d'eau sur plus de 50 km. Ce protocole, avec quelques ajustements, va servir de base au diagnostic des cours d'eau pour le futur Contrat Territorial Sioule et Andelot.

A noter que sur le bassin de la Sioule, aucun réseau de suivi local de la qualité de l'eau n'a été mis en place à ce jour.

3. PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

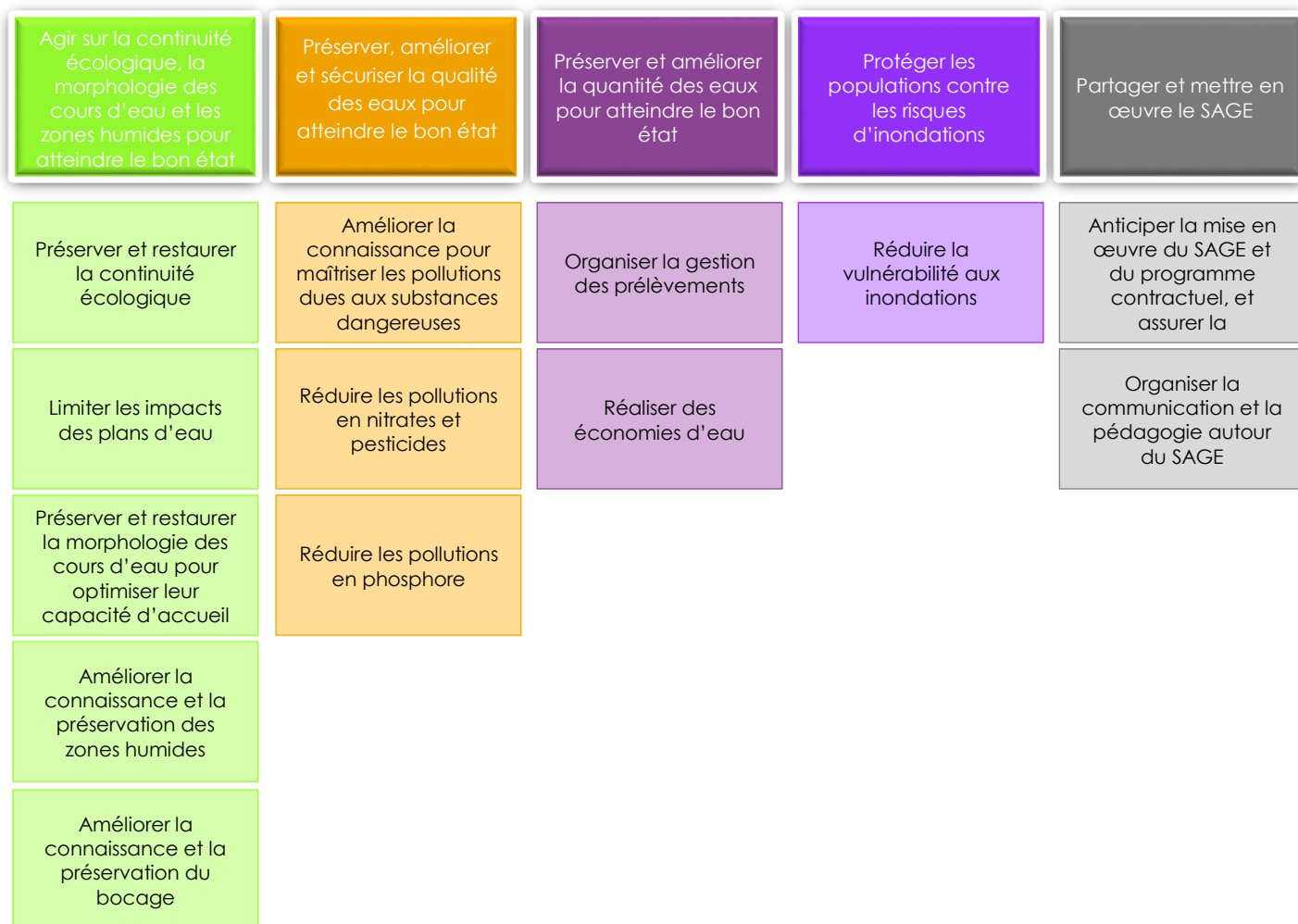
3.1. Les enjeux et objectifs du SAGE Sioule

Le SAGE Sioule compte 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles.

En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE suite à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.

Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'action ambitieuse et a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boulon, Sioule aval...).

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).



3.2. La mise en œuvre du SAGE Sioule

Le SAGE Sioule est entré en phase de mise en œuvre en février 2014. La CLE étudiera à partir de 2022, l'opportunité de procéder à sa révision/modification afin d'intégrer les nouvelles connaissances acquises (projet CAPRICE, continuité écologique, zones humides, changement climatique) et de garantir, le cas échéant, sa mise en compatibilité avec le futur SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.

Pour l'heure, un bon nombre d'actions ont été réalisées par la structure porteuse, dans le cadre du contrat territorial Sioule ou bien par les acteurs du bassin (cf. tableau ci-dessous). Les volets milieux aquatiques, ressources en eau et gouvernance ont concentré l'essentiel des efforts.

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS	Calendrier												
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
1. Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides	1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique	1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule		✓	✓	✓	✓								
		1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire	✓	✓	✓	✓	✓								
		1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique	✓	✓	✓	✓									
		1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 1. Moyens de suivi et de gestion		✓		✓	✓								
		1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 2. Programme de travaux			✓	✓	✓								
		1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des éclusées pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques		✓											
	1.2 Limiter l'impact des plans d'eau	1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles		✓	✓	✓	✓								
		1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau					✓								
		1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau	✓	✓	✓	✓	✓								
	1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil	1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques		✓	✓	✓	✓								
		1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes					✓	✓							
		1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers	✓												
		1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau	✓		✓		✓								
		1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides	✓	✓	✓	✓	✓								
	1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement proposées des ZHIEP et des ZSGE													
1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme			✓		✓	✓									
1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides, et sensibilisation		✓		✓											
1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage	✓													
2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux	2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	2.1.1 Réhabiliter et confiner les sites contaminés (Pontgibaud)	✓		✓	✓	✓								
		2.1.2 Mieux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (rejets de stations d'épuration, lixiviats de décharges)													
		2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Besserves et de Queuille													
		2.1.4 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étangs de Chancelade et de Tyx													
		2.1.5 Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PCB													
	2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	2.2.1 Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement					✓								
		2.2.2 Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires		✓											
		2.2.3 Réduire les utilisations non agricoles de pesticides	✓				✓								
	2.3 Réduire les pollutions en phosphore	2.3.1 Accompagner la mise en œuvre des dispositions découlant des profils de baignade		✓											
		2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux	✓		✓	✓									
		2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration			✓	✓									
		2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif													
2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (phosphore, MES, bactériologie, ...)				✓	✓	✓									
2.3.6 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)															
3. Préserver et améliorer la qualité des eaux	3.1 Organiser la gestion des prélèvements	3.1.1 Mise en œuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys	✓	✓	✓	✓	✓								
		3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal													
	3.2 Réaliser des économies d'eau	3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau													
3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités															
4. Protéger la population contre les risques d'inondation	4.1 Réduire la vulnérabilité aux inondations	4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule	✓			✓	✓								
		4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque	✓												
5. Partager et mettre en œuvre le SAGE	5.1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel et assurer la coordination des actions	5.1.1 Assurer une mise en œuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local	✓	✓	✓	✓	✓								
		5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire	✓	✓	✓	✓	✓								
	5.2 Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE	5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées	✓	✓	✓	✓	✓								

3.3. Programme et priorités d'action de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE Sioule

Le programme de travail de la CLE est extrait du PAGD du SAGE Sioule. Ci-après, seules sont ressorties les grandes priorités de la CLE pour la période 2020-2024.

ENJEU 5 : PARTAGER ET METTRE EN ŒUVRE LE SAGE			
Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Organisation et animation des instances de la CLE	D 5.1.2 : Animer et préparer les réunions → En moyenne : 2 CLE, 6 Bureau, 2 commissions techniques, 1 commission InterSAGE)	CLE EP Loire	Annuelle
Animation thématique	D 5.1.1 : Garantir des moyens d'animation suffisants et nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et du CT → Renforcer les compétences spécifiques ZH de l'animatrice → Etudier l'opportunité de renforcer les moyens humains sur le bassin (techniciens rivière, technicien agricole)	CLE EP Loire Collectivités locales	2021
Fonctions support (SIG, secrétariat...)	D 5.1.1 : Garantir des moyens d'animation suffisants et nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et du CT → Maintenir les fonctions supports mutualisées → Etudier la possibilité de mettre en place localement un appui secrétariat	CLE EP Loire	Annuelle
Communication, sensibilisation	D 5.2.1 : Mettre en œuvre le plan de communication du SAGE → Rapport d'activité, site internet, journée de l'eau/forum des élus, plaquettes thématiques, lettre numérique	CLE EP Loire	Annuelle
Suivi et évaluation des actions	D 5.1.2 : Assurer le suivi, l'évaluation puis la révision du SAGE → Mettre à jour le tableau de bord du SAGE	CLE EP Loire	Annuelle
Révision du SAGE	D 5.1.2 : Assurer le suivi, l'évaluation puis la révision du SAGE → Réfléchir à une éventuelle mise à jour/révision du SAGE et envisager la mise à jour de l'état des lieux	CLE EP Loire	A partir de 2022

ENJEU 1 : AGIR SUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES			
Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Etudes	D 1.2.1 : Diagnostiquer, contrôler et mettre en conformité les plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles → Inventorier et diagnostiquer les plans d'eau sur le bassin de la Bouble	CLE EP Loire	2020
	D 1.4.1 : Connaissance et préservation des zones humides → Finaliser les inventaires terrains des zones humides sur le bassin de la Sioule (86 communes)	EP Loire	2022
Travaux	D 1.2.1 : Diagnostiquer, contrôler et mettre en conformité les plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles → Intégrer un volet spécifique dans le futur contrat territorial	Structure porteuse du CT Collectivités	2021
	D 1.3.1 : Mettre en place des programmes opérationnels de restauration des cours d'eau (cf. item spécifique) → Elaborer rapidement un second programme de travaux D 1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides, et sensibilisation → Intégrer un volet spécifique dans le futur contrat territorial		
Concertation, animation	D 1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau → Poursuivre les échanges et revoir la charte de partage de la rivière (pêche, canoë, ...)	CLE	2021
Sensibilisation, communication	D 1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme → Accompagner les collectivités	CLE	Annuelle

ENJEU 2 : PRESERVER, AMELIORER ET SECURISER LA QUALITE DES EAUX

Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Concertation, animation	D 2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Beserve et de Queuille → Initier les échanges avec EDF	CLE	2020
Etude	D 2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Beserve et de Queuille → Programmer les études jugées nécessaires	CLE EDF	Non définie

ENJEU 3 : PRESERVER ET AMELIORER LA QUANTITE DES EAUX

Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Etude / Suivi	D 3.1.1 : Mettre en œuvre une gestion volumétrique à l'échelle de la Chaîne des Puys → Suivre le projet de recherche CAPRICE porté par l'Université Clermont Auvergne et participer à son appropriation par les acteurs locaux (communication, sensibilisation)	Commission InterSAGE	2018-2021
Concertation, animation	D 3.1.1 : Mettre en œuvre une gestion volumétrique à l'échelle de la Chaîne des Puys → Rédiger le schéma de gestion de partage des eaux D 3.1.2 : Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble → Analyser de la qualité de la station de suivi hydrologique → Etudier l'intérêt d'une étude quantitative	Commission InterSAGE CLE EP Loire Etat	2022-2024 2020-2021

SUIVI DES POLITIQUES TERRITORIALES ET DES DEMARCHES EN LIEN AVEC LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET/OU L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SDAGE / CONTRAT TERRITORIAUX / SCOT, PLU, CC, ...)

Item	Programme de la CLE	Acteurs	Echéance
Révision du SDAGE et de son programme de mesure	→ Appuis technique (concertation sur l'état des lieux, projet de SDAGE, PdM) → Réponse aux consultations du Comité de Bassin (avis sur les questions importantes, projet de SDAGE et PdM)	CLE EP Loire	2019-2020
Participation à l'émergence et à l'élaboration des CT en projet	D 5.1.1 : Impulser une dynamique locale, planifier, coordonner les programmes opérationnels sur le territoire → Participer à l'élaboration du CT Sioule 2 et Andelot (Membre du COPIL)	CLE EP Loire	2020-2021
Préparation le cas échéant d'avis sur les projets et sur les bilans à 3 ans (fin de CT)	→ Participer et suivre l'étude bilan du CT Sioule 1 → Emettre un avis sur le futur projet de CT Sioule 2 et Andelot au regard des objectifs et orientations du SAGE	CLE EP Loire	Tous les 3 ans à partir de 2022
Avis sur les CT : avancement / engagement / gouvernance	D 5.1.2 : Impulser une dynamique locale, planifier, coordonner les programmes opérationnels sur le territoire → Présenter à la CLE les réalisations du CT	CLE EP Loire	Annuelle
Principales orientations du SAGE à faire valoir dans les CT	Préserver et restaurer la continuité écologique : → D 1.1.2 : Prendre en compte les priorités d'interventions définies par le SAGE → D 1.1.3 : Définir un programme opérationnel de restauration → D 1.1.4 : Accompagnez les microcentraliers dans la définition et la mise en place de dispositifs de franchissement piscicole Limiter l'impact des plans d'eau : → D 1.2.1 : Participer la réalisation des diagnostics plans d'eau → D 1.2.2 : Participer à la définition et diffusion d'outil de sensibilisation Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau : → D 1.3.1 : Mettre en œuvre des programmes opérationnel de restauration de la morphologie des cours d'eau	Structure porteuse du CT en lien avec les maîtres d'ouvrage	2020-2021 pour un CT dès 2022

	<ul style="list-style-type: none"> ➔ D 1.3.2 : Prendre en compte les objectifs de gestion spécifiques aux têtes de bassin ➔ D 1.3.3 : Mettre en place des sites expérimentaux d'éradication des espèces envahissantes <p>Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ D 1.4.1 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets sur la prise en compte des zones humides ➔ D 1.4.4 : Définir un programme de restauration, de valorisation et de sensibilisation sur des zones humides <p>Réduire les pollutions en nitrates et pesticides :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ D 2.2.1 : Réaliser des diagnostics d'exploitation agricole et sensibiliser les exploitants. Assurer un accompagnement technique sur la durée ➔ D 2.2.2 : Réaliser une enquête sur l'usage non agricole de pesticide ➔ D 2.2.3 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de plans de désherbage et/ou l'engagement dans une charte « zéro phyto » <p>Réduire les pollutions en phosphore :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ D 2.3.4 : Accompagner les collectivités pour la mise aux normes des réseaux et stations d'assainissement ➔ D 2.3.5 : Mettre en place une animation agricole sur l'amont des Fades ➔ D 2.3.6 : Accompagner les éleveurs dans la gestion de leurs effluents et la divagation du bétail 		
Avis sur les procédures réglementaires : autorisation eau...	➔ Réalisation en continu (en moyenne 15 dossiers d'autorisation par an)	CLE EP Loire	Annuelle

Les prochaines échéances municipales de 2020, avec potentiellement l'arrivée de nouveaux membres mais aussi l'élection d'un nouveau Président, risquent de remettre en question le programme de travail de la CLE tel que défini précédemment. Un temps de formation des nouveaux membres sera nécessaire pour faciliter l'appropriation du SAGE et le cas échéant envisager quelques modifications de la feuille de route de la CLE.

En parallèle de la mise en œuvre du SAGE Sioule, la CLE a organisé le 10 juin 2016 son 2^{ème} forum des élus consacré à la compétence GEMAPI auquel un quarantaine d'élus ont participé. Dans le contexte de fusion des communautés de communes, l'objectif de la rencontre était d'anticiper les réflexions sur le territoire du SAGE Sioule. Après une présentation de la compétence, de ses modalités de mise en œuvre et des enjeux milieux aquatiques et inondation sur le bassin, les participants ont réfléchi, à travers 2 ateliers tournant sur les différentes stratégies de structuration : en régie au sein de chaque communauté de communes ou délégation/transfert à une nouvelle structure ou structure existante chef de file (communauté, syndicat, ...). En fin de rencontre, tous considèrent que pour une mise en œuvre efficace à un coût acceptable, il est préférable de transférer/déléguer cette compétence à une structure adaptée qui porterait l'ensemble des missions GEMAPI (gestion et travaux) sur l'ensemble du bassin de la Sioule à moyen terme. A cours terme, il est envisagé de poursuivre l'organisation actuelle (conventionnement pour l'animation seulement). D'ici 2020-2021, un nouveau forum sur cette thématique sera nécessaire pour tirer les 1^{er} enseignements et définir l'organisation à mettre en place pour la suite.

3.4. Articulation SAGE / Contrat territorial

Dans le même esprit que jusqu'alors, la CLE souhaite qu'il n'y ait qu'un seul Contrat sur le territoire du SAGE afin de garantir une meilleure lisibilité des liens qui unissent ces 2 outils : le SAGE guide l'action du Contrat en lui donnant un cadre et des priorités tandis que le Contrat apporte du concret à la politique menée par la CLE. C'est donc naturellement que les deux cellules d'animation continueront à travailler en étroite collaboration durant les prochaines années (participation aux réunions/COPIL organisés dans le cadre du SAGE et du CT, bilan annuel du CT présenté en CLE, poursuite des mutualisations engagées, ...).

La CLE veillera aussi à ce que l'ensemble des dispositions du SAGE nécessitant une mise en œuvre via le contrat territorial (cf. liste dans les programmes de travail de la CLE) soit bien intégrée dans la prochaine

programmation notamment un programme de restauration de la continuité écologique ambitieux ainsi qu'une animation agricole suffisante sur l'ensemble du territoire.

3.5. Axes de mutualisation à construire

La feuille de route doit impérativement indiquer les axes de mutualisation à développer, tout en étant adaptés au territoire. La réflexion sur la mutualisation se traduit par des **engagements dont le respect conditionne le maintien du taux d'aide financière maximal pour l'animation des SAGE au-delà de 2021**. Il convient donc de retenir des engagements dont le respect est vérifiable sur la base d'éléments factuels. Il convient également de prendre des engagements qui pourront être tenus en privilégiant les actions dépendant de la CLE et de sa structure porteuse.

Dans cet ordre de considération, force est de constater les efforts déjà consentis par l'Etablissement public Loire en matière, en particulier, de mutualisation et donc à inscrire à son actif dans le processus d'évaluation des engagements qui sont exprimés comme suit :

- Cible à l'horizon 2021 et 2024 ;
- Moyens pour atteindre la cible ;
- Freins / opportunités.

Mutualisation interne entre les 10 SAGE portés par l'Etablissement public Loire

AXE	OBJECTIF	2019 2021	2022 2024	MOYENS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	FREINS POTENTIELS	MOYENS D'EVALUATION
ANIMATION PRINCIPALE	Pérenniser l'animation dédiée au SAGE Sioule	x		Engager une réflexion inter-SAGE afin notamment de trouver une solution financière	Financement	Echanges inter-SAGE et financeurs
	Renforcer les synergies inter-SAGE en renforçant les échanges entre Présidents, animateurs et délégués de l'EP Loire	x	x	Conférence annuelle des Présidents et délégués de l'EP Loire Réunion du réseau interne « animateurs SAGE » Travail préparatoire commun dans le cadre de la révision du SDAGE, révision du 11 ^{ème} programme, élaboration du 12 ^{ème} programme	-	Nombre de réunions
ANIMATION THEMATIQUE	Maintenir voire renforcer les ETP techniques mutualisés (changement climatique, continuité écologique, qualité des eaux, ...)	x		Trouver une solution pérenne d'autofinancement	Eligibilité aux co-financements notamment de l'Agence de l'eau	Nombre d'agents mutualisés
	Poursuivre la montée en compétence du réseau d'animateurs SAGE	x		Formation et participation aux colloques selon les spécialités techniques attribuées	Turn-over dans les effectifs Temps à consacrer à la spécialité	Nombre de formations et journées suivies
FONCTIONS SUPPORTS	Maintenir voire renforcer les ETP supports mutualisés (secrétariat administratif et financier, géomatique, communication, ...)	x		Trouver une solution pérenne d'autofinancement	Eligibilité aux co-financements notamment de l'Agence de l'eau	Nombre d'agents mutualisés

COMMUNICATION SENSIBILISATION	Réaliser un film/clip vidéo sur les ressources en eau de la Chaîne des Puy en partenariat avec la CLE du SAGE Allier aval (en lien avec le projet de recherche CAPRICE)	x		Prestation externalisée	Financement	Nombre de vues
	Développer des outils communs (site web, biblio'com, vidéo, exposition itinérante, plaquette, ...)	x		Identifier les thématiques communes Disposer de la fonction support communication	Eligibilité aux co-financements notamment de l'Agence de l'eau	Nombre de produits créés et diffusés
	Réaliser un film/clip vidéo sur le changement climatique en synergie avec les SAGE portés par l'EP Loire	x		Prestation externalisée	Financement	Nombre de vues
	Journée de sensibilisation sur le changement climatique		x	Moyens logistiques et intervenants notamment extérieurs	Financement	Nombre de journée
ETUDES	Rédaction du schéma de gestion volumétrique de la Chaîne des Puy par la Commission InterSAGE Sioule et Allier aval		x	Concertation et prestation externalisée (Tranche conditionnelle étude HMUC Allier)	Finalisation du projet CAPRICE et mise à disposition des résultats	Nombre de réunion Transcription dans les règlements des SAGE
	Accompagner la réalisation des inventaires zones humides, sensibiliser/former les acteurs pour leur prise en compte dans les projets à l'échelle du territoire Auvergnat	x	x	Recrutement d'un ETP mutualiser « zones humides » entre les SAGE Sioule et Allier aval	Financement (étude ZH du SAGE Allier aval)	Rapport d'activité
SUIVI EVALUATION	Poursuivre la mise en place de la cartographie interactive permettant de valoriser les données	x		Disposer de la fonction support géomatique	Bancarisation des données	Nombre de cartes mises en ligne
	Mettre à disposition un tableau de bord actualisé à une fréquence régulière sur la base d'indicateurs communs	x		Disposer des fonctions supports géomatique et communication	Bancarisation des données Temps à consacrer	Diffusion du Tableau de bord

Mutualisation externe avec les structures porteuses des contrats territoriaux

AXE	OBJECTIF	2019 2021	2022 2024	MOYENS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF	FREINS POTENTIELS	MOYENS D'EVALUATION
ANIMATION THEMATIQUE	Apporter un appui aux études de restauration de la continuité écologique	x	x	Animation thématique « continuité écologique »	Capacité à mobiliser l'animation thématique Volonté des porteurs de projets	Nombre d'études suivies
FONCTIONS SUPPORTS	Mutualiser le recueil et l'analyse de données géographiques	x	x	Fonction support géomatique	Eligibilité aux co-financements notamment de l'Agence de l'eau Volonté des porteurs de projets	Nombre d'agents mutualisés
COMMUNICATION	Valoriser les données produites dans le cadre du programme contractuel au sein de la cartographie interactive existante (restauration de la continuité, restauration des berges, ...)	x	x	Fonctions supports (géomatique)	Bancarisation des données Eligibilité des financeurs	Nombre de cartes mise en ligne
	Créer des outils communs de communication – Relayer les informations		x	Identifier les thématiques communes Publication d'article sur le site internet et dans la lettre numérique	Mettre en place un 2eme CT Sioule Volonté des porteurs de projets	Nombre de produits créés et diffusés

ETUDES	Etudier la possibilité de mettre en place un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaires en concertation avec les départements et les fédérations de pêche		x	Identifier les secteurs pertinents Définir la nature des besoins Prestation externalisée	Financement Maîtrise d'ouvrage	Réflexion initiée
	Etudier l'impact cumulé des plans d'eau et définition de sites pilotes de restauration	x		Prestation externalisé ou stage	Financement Maîtrise d'ouvrage	Rapport d'étude

Mutualisation externe avec les structures porteuses de SAGE voisines

AXE	OBJECTIF	2019 2021	2022 2024	MOYENS POUR ATEINDRE L'OBJECTIF	FREINS POTENTIELS	MOYENS D'EVALUATION
ANIMATION PRINCIPALE	Pérenniser l'animation dédiée au SAGE Sioule	x		Engager une réflexion inter-SAGE afin notamment de trouver une solution financière	Financement	Echanges inter-SAGE et financeurs
	Renforcer les synergies inter-SAGE en renforçant les échanges entre Présidents et animateurs du bassin Allier - Loire amont	x	x	Travail préparatoire commun dans le cadre de la révision du SDAGE, révision du 11 ^{ème} programme, élaboration du 12 ^{ème} programme	Accord des structures porteuses (EP Loire PNR Livradois Forez SIGAL SICALA 43)	Nombre de réunions
COMMUNICATION	Améliorer la lisibilité des territoires des SAGE et des enjeux locaux par les différents acteurs du bassin Allier – Loire amont	x		Elaborer des cartographies communes sur la structuration de la gestion de l'eau et les enjeux sur le territoire Allier Loire amont : limite administrative/SAGE/EPCI/CT	Moyen humain Accord des structures porteuses (EP Loire PNR Livradois Forez SIGAL SICALA 43)	Mise en ligne et diffusion des cartographie

En conclusion, les actions mutualisées prioritaires pour la CLE sur la 1^{ère} période de la feuille de route seront les suivantes :

- Réaliser un film/clip vidéo sur les ressources en eau de la Chaîne des Puys (SAGE Sioule et Allier aval)
- Réaliser un film/clip vidéo sur le changement climatique (SAGE portés par l'EP Loire)
- Valoriser les données produites dans le cadre du CT au sein de la cartographie interactive du SAGE (SAGE Sioule et CT Sioule)
- Effectuer un travail préparatoire sur la révision du SDAGE, révision du 11^{ème} programme et élaboration du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (SAGE portés par l'EP Loire et SAGE de la délégation Allier – Loire Amont)
- Elaborer une cartographie commune sur la structuration de la gestion de l'eau et les enjeux sur le bassin de l'Allier (SAGE du bassin Allier – Loire Amont)

3.6. Calendrier et budget prévisionnel

En synthèse des éléments présentés ci-dessus, et compte tenu des voies de mutualisation empruntée avec les 9 autres procédures de SAGE portées par l'Établissement Public Loire, la cellule d'animation cible du SAGE Sioule en 2021 pourrait être composée de la manière suivante :

- animation principale : 1 ETP + renfort étude « zones humides » 1 ETP sur 3 ans
- animation thématique (changement climatique, continuité écologique, qualité des eaux) : 0,1 ETP
- fonctions supports :
 - 0,2 ETP de secrétariat administratif et financier
 - 0,15 ETP pour la communication et la géomatique

Pendant la durée de validité de la 1^{ère} période de la présente feuille de route, un certain nombre de prestations externalisées sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Sioule étant précisé que certaines d'entre elles sont mutualisées avec le SAGE Allier aval.

Le tableau suivant synthétise les éléments relatifs au calendrier d'engagement de ces investigations ainsi qu'à titre indicatif les montants prévisionnels estimés. Bien que ne figurant pas dans le tableau de synthèse, d'autres études seront très probablement à lancer à l'issue des réflexions/concertations qui seront prochainement conduites (étude quantitative, réseau de suivi Sioule, étude complémentaire sur les sédiments des barrages, ...).

INTITULE	TERRITOIRE	MONTANT PREVISIONNEL	ANNEE D'ENGAGEMENT
Etude zones humides	Sioule	180 000 €	2019
Film sur le changement climatique	SAGE EP Loire	3 500 €	2019
Diagnostic des plans d'eau et impact sur la ressource et les milieux	Sioule	60 000€ (à consolider)	2020
Film chaine des puy	Chaine de Puy (Sioule, Allier aval)	3 000 € (10 000 € au total)	2020
Modification / révision du SAGE	Sioule	100 000 €	2021
Rédaction du schéma de gestion volumétrique (tranche optionnelle étude HMUC Allier)	Chaine de Puy (Sioule, Allier aval)	48 000 €	2022
TOTAL		394 500 €	

A titre indicatif et sans préjugé du contenu du prochain programme opérationnel FEDER Auvergne, l'EP Loire fera appel à des subventions afin de réduire au maximum les besoins de contribution auprès de ses collectivités membres :

- Etude : 50% AELB + 50% FEDER Auvergne
- Communication : 50% AELB + 50% Contribution

4. RAPPEL DES MODALITES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le 4 octobre 2018, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a validé son 11^e programme d'intervention. L'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée afin de coordonner les acteurs et les actions. Une articulation entre Sage et CT et entre différents Sage doit être renforcée. L'accompagnement des animations s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi.

Opérations aidées	Taux d'aide plafond
Pilotage et animation du Sage (en élaboration, approuvé ou en révision)	Prioritaire / Maximal
Études au titre de l'élaboration du Sage	Maximal
Études au titre de la mise en œuvre ou de la révision du Sage	Prioritaire
<i>Etudes « mobiliser et gérer la ressource »</i>	<i>Voir fiche action QUA-4</i>
Actions de communication spécifiques au Sage (élaboration, mise en œuvre ou révision)	Prioritaire
<i>Suivi des milieux et de la qualité de l'eau</i>	<i>Voir fiche action SUI_1</i>
<i>Information/sensibilisation</i>	<i>Voir fiche action INF_1</i>

Animation principale et thématiques

Les missions d'animation sont essentielles à la réussite des politiques territoriales promues par l'agence de l'eau. Toutefois, dans un souci de mobilisation optimale des ressources, il convient de s'assurer que le dimensionnement des cellules d'animation est proportionné aux missions conduites sur le territoire. Par exemple, il est envisageable d'affecter un agent sur plusieurs missions (animation générale et animation thématique par exemple) ou de mettre en œuvre une animation commune à plusieurs démarches (deux Sage, un Sage et un Contrat Territorial (CT) par exemple).

La feuille de route doit donc identifier les thématiques sur lesquelles une animation spécifique est mise en place, dimensionner la cellule d'animation en conséquence (cible 2021) et définir les moyens et le calendrier pour atteindre cette cible. Il convient de s'assurer que les enjeux majeurs du territoire sont couverts par une animation suffisante.

Communication

Mise en place d'actions de communication communes (Sage et CT).

Communication : Actions inter Sage, Sage / CT ou inter CT portées par le Sage.

Site internet : mutualisation.

Etudes

Etudes réalisées en inter Sage.

Etudes réalisées dans le cadre du Sage pour alimenter les CT.

Suivi des milieux et de la qualité de l'eau

La multiplication des opérateurs en charge du suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques peut conduire à des pertes de performance globale du suivi :

- Optimisation insuffisante des réseaux de stations (stations en « doublons », zones blanches...);
- Difficultés à respecter les protocoles de prélèvement ;
- Difficultés à formater correctement les données pour leur bancarisation ;
- Coût du suivi.

La mutualisation peut porter sur :

- La mise en place d'un réseau de suivi commun ou la coordination des réseaux de suivi (Sage / CT ou inter-Sage / département / EPTB) ;
- Pour les structures locales, afin de faciliter le formatage des informations (pour leur bancarisation), une centralisation des données peut être mise en place avec un acteur d'emprise géographique plus large (Département, Sage, EPTB...). Cette action de centralisation pourra bénéficier d'une aide financière de l'agence auprès de l'organisme centralisateur (voir fiche action « Surveiller la qualité de l'eau et des milieux » - Fiche SUI_1) ;
- Valorisation des données.

Pour ce faire, la feuille de route doit contenir, à l'échelle du territoire du Sage :

- Une analyse des réseaux présents sur le territoire du Sage et de leur cohérence ;
- Une analyse du taux de bancarisation des données produites ;
- Une analyse du coût des données produites ;
- Une analyse de la valorisation des données produites.

Suivi et évaluation des actions

Alimentation de tableaux de bord par un certain nombre de paramètres partagés (Sage / CT).

Fonctions support

Mutualisation de fonctions supports inter Sage, Sage/CT... (secrétariat, SIG/gestion des données...).